

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, LE **5 MARS 2025, À 19 H 30.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, greffière
M. Danik Salvail, directeur général adjoint – service administratif et trésorier

Est/Sont absents : Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Me Vincent Tanguay, directeur général

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 février 2025
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1 Autorisation de signature - Entente de règlement hors cour - Dossier SAI-M-298252-2007
 - 5.2 Autorisation de signature - Transaction-Quittance - APP-22-031-ST
- 6 RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par le directeur général - Février 2025
- 7 FINANCES
 - 7.1 Dépôt - Liste des commandes - Février 2025
 - 7.2 Déboursés du mois - Février 2025
 - 7.3 Autorisation - Radiation taxes foncières et facturations diverses - Février 2025
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Octroi de contrat - Achat d'un camion 6 roues neuf - 97 731,91 \$ - Ostiguy Ford Inc.
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Demande de dérogation mineure 2025-005 - Lot 2 600 312 - 126, rue Olivier-Morel - Permettre la construction d'un bâtiment principal d'un (1) étage ayant une superficie d'implantation au sol de 241 m²

9.2 Demande de modification du PIIA 2023-060 - Lot 6 448 089 - 2053-2055, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio

9.3 Demande de PIIA 2024-138 - Lot 5 990 106 - 101-2345, chemin de Chambly - Modification de 2 enseignes apposées sur les façades avant et latérale gauche du bâtiment et ajout d'une enseigne sur la façade ouest

9.4 Demande de PIIA 2025-001 - Lot 2 601 082 - 1870, rue Michel-Brouillet - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée de deux étages par l'ajout d'un vestibule

9.5 Demande de PIIA 2025-003 - Lot 6 658 851 - 2373, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré

9.6 Demande de PIIA 2025-004 - Lot 6 658 852 - 2375, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré

9.7 Demande de PIIA 2025-006 - Lot 2 599 336 - 3000-3002, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel

9.8 Demande d'autorisation - Bars laitiers mobiles dans les rues de Carignan - Boule et Crème Dodo et Crème Pop's

9.9 Autorisation de signature - Servitude de passage par destination du propriétaire - Lots 6 570 960 et 6 570 961 - Les Jardins d'Isaïe

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Amendement - Politique d'attribution de subventions

11.2 Demande d'aide financière - Emanuelle Brassard - Championnat canadien volleyball - 18 au 21 mai 2025 - 400 \$

11.3 Autorisation de signature - Lettre d'appui - projet Voyage dans les boisés de la Vallée - Pierre Cavale et Christiane Litalien

11.4 Autorisation de signature - Lettre d'appui – Projet Réseau de tournée culturelle ruraine, chapeauté par La Grande Trappe

11.5 Autorisation de signature et dépôt - Demande de financement dans le cadre du programme Circonflexe

11.6 Autorisation - Création d'un deuxième poste - Coordonnateur au loisir, à la culture et à la vie communautaire

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022) (Balcons et panneaux-réclames)

13.2 Adoption - Projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022) (Balcons et panneaux-réclames)

14 INFORMATION

15 DIVERS

15.1 Autorisation de signature - Amendement #1 - Offre d'achat - 1458 chemin de Chambly

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-03-66

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec l'ajout du point 15.1

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-03-67

4.1 Séance ordinaire du 5 février 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2025.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

25-03-68

5.1 Autorisation de signature - Entente de règlement hors cour - Dossier SAI-M-298252-2007

CONSIDÉRANT la résolution décrétant l'acquisition par voie d'expropriation des lots 2 598 078, 3 036 823, 3 036 824, 3 036 825, 3 036 826, 3 036 827, 3 036 828, 3 036 829, 3 036 830, 3 036 831, 3 036 847, 3 036 848, 3 036 849, 3 036 850 et 3 036 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly adoptée par le conseil municipal de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Carignan à la partie expropriée dans le cadre du dossier portant le numéro SAI-M-298252-2007;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au dossier portant le numéro SAI-M-298252-2007 et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de l'entente de règlement hors cour présentée en plénier avec le propriétaire des lots 2 598 078, 3 036 823, 3 036 824, 3 036 825, 3 036 826, 3 036 827, 3 036 828, 3 036 829, 3 036 830, 3 036 831, 3 036 847, 3 036 848, 3 036 849, 3 036 850 et 3 036 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298252-2007;

QUE le conseil municipal autorise l'étude BurELLE inc. à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités de l'entente de règlement hors cour mettant un terme à ce dossier;

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-298252-2007.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-212-14-100.

25-03-69

5.2 Autorisation de signature - Transaction-Quittance - APP-22-031-ST

CONSIDÉRANT l'avis d'arbitrage reçu le 18 novembre 2024 dans le cadre du projet APP-22-031-ST excavation et dispositions de sols et de remblai sur le lot 6 476 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'en arriver à un règlement hors du processus d'arbitrage;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour mettre un terme au différend selon les modalités prévues à la transaction-quittance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de la transaction-quittance présentée en plénier;

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction-quittance;

QUE le conseil municipal autorise l'étude BurELLE inc. à finaliser pour et au nom de la Ville de Carignan les modalités mettant un terme à ce dossier;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux postes budgétaires 55-131-00-002 et 55-136-00-396.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par le directeur général - Février 2025

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les

besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Yannick Benoit	Coordonnateur d'activités récréatives	D		Stagiaire temporaire	3 février 2025
Simon Desrochers Houde	Préposé aux travaux publics	6	1	Changement statut surnuméraire à permanent	10 février 2025
Simon Hainault	Préposé soudeur aux travaux publics (nouveau poste)	8	6	Permanent	10 février 2025
Michael Provencher	Préposé mécanicien aux travaux publics (nouveau poste)	8	2	Permanent	10 février 2025
Stéphane Bujold	Chef de groupe (nouveau poste)	11	6	Permanent	24 février 2025
Éric St-Pierre	Chef de groupe (nouveau poste)	11	6	Permanent	24 février 2025
Dominick Marquès	Chef de groupe (nouveau poste, en remplacement)	11	6	Permanent	24 février 2025

Michèle Fréchette	Préposée aux travaux publics	6	1	Surnuméraire	24 février 2025
-------------------	------------------------------	---	---	--------------	-----------------

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois de février 2025.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Février 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 janvier 2025 au 16 février 2025.

25-03-70

7.2 Déboursés du mois - Février 2025

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2025 pour un montant de 18 133,35 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 470 275,01 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s)

25-03-71

7.3 Autorisation - Radiation taxes foncières et facturations diverses - Février 2025

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, il y a lieu de radier certains soldes enregistrés "à recevoir" aux livres, mais qui, dans les faits, ne sont pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes inscrits à la liste datée du 3 février 2025 pour un montant de 1 920,73 \$.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-190-00-940.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

25-03-72

8.1 Octroi de contrat - Achat d'un camion 6 roues neuf - 97 731,91 \$ - Ostiguy Ford Inc.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf de couleur blanche;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf de couleur blanche à l'entreprise Ostiguy Ford Inc. pour un montant de 97 731,91 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-250-02-725, projet 25-02.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

25-03-73

9.1 Demande de dérogation mineure 2025-005 - Lot 2 600 312 - 126, rue Olivier-Morel - Permettre la construction d'un bâtiment principal d'un (1) étage ayant une superficie d'implantation au sol de 241 m²

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2025-005 concernant la construction d'un bâtiment principal d'un (1) étage ayant une superficie d'implantation au sol de 241 m² alors que la superficie d'implantation minimale au sol exigée en vertu de la réglementation en vigueur est de 275 m²;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de respecter la réglementation en vigueur sans porter un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande aurait pour effet de porter atteinte à l'homogénéité et l'harmonisation de la volumétrie du cadre bâti environnant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2025-005 ayant pour effet de rendre réputée conforme la construction d'un bâtiment principal d'un (1) étage ayant une superficie d'implantation au sol de 241 m² alors que la superficie d'implantation minimale au sol exigée en vertu de la réglementation en vigueur est de 275 m².

25-03-74

9.2 Demande de modification du PIIA 2023-060 - Lot 6 448 089 - 2053-2055, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de modification du PIIA 2023-060 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2053-2055, rue Gertrude, sur le lot 6 448 089;

CONSIDÉRANT que le projet ne propose pas suffisamment une architecture de qualité comportant des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture, notamment sur les façades latérales;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs ne sont pas harmonisés entre eux;

CONSIDÉRANT que le bâtiment ne comporte pas suffisamment de composantes architecturales tels que des jeux de matériaux et des fenêtres de grandes dimensions permettant de réduire l'impression de massivité des façades;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de modification du PIIA 2023-060 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec logement complémentaire de type studio au 2053-2055, rue Gertrude, sur le lot 6 448 089.

25-03-75

9.3 Demande de PIIA 2024-138 - Lot 5 990 106 - 101-2345, chemin de Chambly - Modification de 2 enseignes apposées sur les façades avant et latérale gauche du bâtiment et ajout d'une enseigne sur la façade ouest

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-138 concernant la modification de 2 enseignes apposées sur les façades avant et latérale gauche du bâtiment et ajout d'une enseigne sur la façade ouest au 2345, chemin de Chambly, suite 101, sur le lot 5 990 106;

CONSIDÉRANT que l'enseigne, par son type, ses matériaux et ses dimensions, est similaire aux autres enseignes présentes au Faubourg Carignan;

CONSIDÉRANT l'enseigne sans éclairage direct;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-138 concernant la modification de 2 enseignes apposées sur les façades avant et latérale gauche du bâtiment et ajout d'une enseigne sur la façade ouest au 2345, chemin de Chambly, suite 101, sur le lot 5 990 106.

25-03-76

9.4 Demande de PIIA 2025-001 - Lot 2 601 082 - 1870, rue Michel-Brouillet - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée de deux étages par l'ajout d'un vestibule

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-001 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée de deux étages par l'ajout d'un vestibule au 1870, rue Michel-Brouillet, sur le lot 2 601 082;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement respecte la volumétrie du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le style de l'agrandissement est harmonisé avec celui du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le matériau de revêtement utilisé est compatible avec celui du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-001 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée de deux

étages par l'ajout d'un vestibule au 1870, rue Michel-Brouillet, sur le lot 2 601 082.

25-03-77

9.5 Demande de PIIA 2025-003 - Lot 6 658 851 - 2373, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-003 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré au 2373, rue Éthel Est, sur le lot 6 658 851;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que les bâtiments proposés ont une architecture de qualité comportant des jeux de revêtements et des modulations dans la façade principale permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que le style architectural et les matériaux de revêtement des bâtiments s'harmonisent ou sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'implantation des bâtiments et des stationnements permet de conserver la végétation mature existante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-003 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré au 2373, rue Éthel Est, sur le lot 6 658 851.

25-03-78

9.6 Demande de PIIA 2025-004 - Lot 6 658 852 - 2375, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-004 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré au 2375, rue Éthel Est, sur le lot 6 658 852;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que les bâtiments proposés ont une architecture de qualité comportant des jeux de revêtements et des

modulations dans la façade principale permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que le style architectural et les matériaux de revêtement des bâtiments s'harmonisent ou sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que l'implantation des bâtiments et des stationnements permet de conserver la végétation mature existante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-004 concernant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 2 étages avec garage intégré au 2375, rue Éthel Est, sur le lot 6 658 852.

25-03-79

9.7 Demande de PIIA 2025-006 - Lot 2 599 336 - 3000-3002, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-006 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 3000-3002, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 336;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte des composantes architecturales telles que des décrochés et des jeux de matériaux qui permettent d'agrémenter l'architecture et d'éviter une forme cubique au bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'architecture s'inspire ou est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs sont harmonisés entre eux et sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-006 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 3000-3002, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 336.

25-03-80

9.8 Demande d'autorisation - Bars laitiers mobiles dans les rues de Carignan - Boule et Crème Dodo et Crème Pop's

CONSIDÉRANT que tout passage sur le domaine public nécessite une autorisation délivrée en vertu du règlement numéro 427 (2023) sur l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Savoie, propriétaire de l'entreprise " Boule et Crème Dodo et Crème Pop's ", afin de vendre à l'aide de ses deux camions identifiés, des produits glacés dans les rues de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à madame Nathalie Savoie, propriétaire de l'entreprise " Boule et Crème Dodo et Crème Pop's ", l'accès au territoire de la Ville de Carignan pour la vente de ses produits glacés à l'aide de ses deux camions identifiés, et ce, pour la période du 7 avril au 31 octobre 2025, ou jusqu'à ce qu'un commerce de crème glacée s'installe dans un local commercial sur le territoire de la ville de Carignan.

CONDITIONNELLEMENT à l'obtention et au paiement d'un permis d'occupation du domaine public.

25-03-81

9.9 Autorisation de signature - Servitude de passage par destination du propriétaire - Lots 6 570 960 et 6 570 961 - Les Jardins d'Isaïe

CONSIDÉRANT que deux projets de construction autorisés par la résolution PPCMOI 451-01-2024 autorisant le projet *Les Jardins d'Isaïe* impliquent qu'une allée d'accès aux stationnements commune sera partagée et utilisée par les occupants des deux propriétés, soit les lots 6 570 960 et 6 570 961;

CONSIDÉRANT que l'article 84 du *Règlement de zonage numéro 483-U* de la Ville de Carignan exige, entre autres, que la Ville de

Carignan soit partie à l'acte de servitude afin que ledit acte ne soit pas modifié ou annulé sans son consentement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou en son absence l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'acte de servitude annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et à poser tout geste et signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-03-82

11.1 Amendement - Politique d'attribution de subventions

CONSIDÉRANT que le coût des compétitions sportives et du voyage sont de plus en plus élevés pour les athlètes locaux représentant leur sport au Canada et à l'international;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite encourager l'excellence et le dépassement de soi;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent d'ajuster la *Politique d'attribution de subventions* pour les demandes reliées au volet 2 - Soutien à l'excellence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER la *Politique d'attribution de subventions*.

25-03-83

11.2 Demande d'aide financière - Emanuelle Brassard - Championnat canadien volleyball - 18 au 21 mai 2025 - 400 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Emanuelle Brassard;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Emanuelle Brassard, une aide financière d'un montant de 400 \$, dans le cadre du championnat canadien de volleyball qui aura lieu du 18 au 21 mai 2025 à Edmonton.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-03-84

11.3 Autorisation de signature - Lettre d'appui - projet Voyage dans les boisés de la Vallée - Pierre Cavale et Christiane Litalien

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'appuyer la démarche des artistes Pierre Cavale et Christiane Litalien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'appui confirmant l'intérêt de la Ville de Carignan à autoriser le déploiement du projet ***Voyage dans les boisés de la Vallée*** dans la Ville de Carignan, à faciliter son intégration en mettant à leur disposition la Maison des générations Ginette-Grenier pour la création et la médiation avec le public et à en faire la promotion;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Carignan à offrir une contribution d'un montant de 1792 \$ pour appuyer les ressources externes et la démarche artistique.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-702-90-412.

25-03-85

11.4 Autorisation de signature - Lettre d'appui - Projet Réseau de tournée culturelle ruraine, chapeauté par La Grande Trappe

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'appuyer le projet *Réseau de tournée culturelle ruraine*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, une lettre d'appui confirmant l'intérêt de la Ville à autoriser le déploiement du projet *Réseau de tournée culturelle rurale* de l'organisme *La Grande Trappe*.

D'AUTORISER le prêt de la Maison des générations Ginette-Grenier pour trois spectacles, dont deux auront lieu à l'automne 2025 et un à l'hiver 2026. Les dates seront déterminées selon la disponibilité de la salle et de façon à compléter notre programmation municipale.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Carignan à participer à ce projet en payant le cachet des artistes, soit deux à l'automne 2025 et un à l'hiver 2026, pour un montant total de 2170 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-702-90-412.

25-03-86

11.5 Autorisation de signature et dépôt - Demande de financement dans le cadre du programme Circonflexe

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Circonflexe à l'hiver 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Circonflexe sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Circonflexe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du programme Circonflexe pour et au nom de la Ville de Carignan et à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-701-90-699.

25-03-87

11.6 Autorisation - Création d'un deuxième poste - Coordonnateur au loisir, à la culture et à la vie communautaire

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du deuxième poste de coordonnateur au loisir, à la culture et à la vie communautaire;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-151 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-212-14-100.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

25-03-88

13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022) (Balcons et panneaux-réclames)

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022). Elle dépose le projet de règlement à la

présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-03-89 **13.2 Adoption - Projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022) (Balcons et panneaux-réclames)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022).

14 INFORMATION

15 DIVERS

25-03-90 **15.1 Autorisation de signature - Amendement #1 - Offre d'achat - 1458 chemin de Chambly**

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-370 autorisant la signature de l'offre d'achat pour l'acquisition du 1458, chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger le délai de période de vérification diligente initiale prévu à l'offre d'achat;

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'amendement #1 à l'offre d'achat pour l'acquisition du 1458, chemin de Chambly et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

25-03-91 **16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19 h 58.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière

ADOPTÉ